

PARCOURS : ENVIRONNEMENT ET GESTION DES ESPACES NATURELS DE L'UM EN BIDIPLOMATION AVEC LA MAÎTRISE EN ÉCOLOGIE DE L'UQAT



Le parcours a pour objectif de former des spécialistes de l'écologie aptes à poursuivre des études de 3^e cycle en recherche ou à intégrer le marché du travail où ils pourront mettre à profit leurs compétences dans un contexte professionnel et contribuer à l'identification, à l'analyse et à la résolution de problématiques liées à la gestion et à l'aménagement des écosystèmes. Les principaux champs d'activités sont l'écologie appliquée aux milieux forestiers et la restauration des milieux perturbés.

RESPONSABLES

Adam A. Ali, Université de Montpellier

Mebarek Lamara, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

5 à 8 places disponibles

5 - 8 bourses de recherche 11500 euros (environ 18000 \$ CA) / an sur 2 ans



CRITÈRES D'ADMISSION DANS LE PARCOURS EGEN

Être titulaire d'un baccalauréat / Licence ou l'équivalent en biologie ou dans un domaine connexe, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (12/20) ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure ou égale à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

CHEMINEMENT (UM-UQAT)

Les étudiants et les étudiantes issus de ce parcours international sont inscrits dans les deux universités parallèlement durant deux ans. À l'issue de ces deux années, s'ils ont réussi leur cursus, ils reçoivent un diplôme et un relevé de notes de chacune des deux universités partenaires. Ils sont donc doublement diplômés : à la Maîtrise en écologie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'Université de Montpellier. Il ne s'agit donc pas d'un programme d'échange mais bien d'un diplôme organisé et délivré par les deux universités partenaires.

Activités	ECTS (crédits)	1er sept - 31 déc	1er janv - 31 aout	1er sept - 31 dec	1er janv - 31 aout
Écologie: concepts, outils et applications	8 (4)	UM			
Évolution	8 (4)	UM			
Étude de la variabilité	4 (2)	UM			
Écologie approfondie des écosystèmes	6 (3)	UM			
Description et inférence ou Traitement avancé des données	2 (1)	UM			
Anglais/Professionnalisation	2 (1)	UM			
Initiation à la recherche en sciences naturelles	2 (1)		UQAT		
Proposition de recherche	4 (2)		UQAT		
Systèmes d'information géographique ou Dendroécologie	6 (3)		UQAT		
Aménagement des écosystèmes forestiers	6 (3)		UQAT		
Engagement communautaire	2 (1)			UQAT	
Analyse et modélisation des données écolo- giques ou Analyse des données complexes	6 (3)			UQAT	UQAT
Communication scientifique et vulgarisation	4 (3)				UQAT
Mémoire de recherche	60 (30)				UQAT
TOTAL	120 (60)				



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER



MODALITÉS DE CANDIDATURE

- 1- L'entrée se fait uniquement en septembre à l'Université de Montpellier, en M1. Aucune candidature entre le M1 (première année) et le M2 (deuxième année) ne sera acceptée. Le ou la candidate devra OBLIGATOIREMENT prendre contact avec un professeur-chercheur ou une professeure-chercheure et valider un projet de recherche (voir la liste des stages et projets).
- 2- La période de candidature se déroule du début février à fin avril.
- 3- Pour être admis à cette double diplomation, l'étudiant ou l'étudiante devra présenter une double demande d'admission au programme de maîtrise en écologie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et au Master Biodiversité, Ecologie et Evolution, parcours Environnement et gestion des espaces naturels (EGEN), de l'Université de Montpellier, selon les modalités de candidature en vigueur dans les deux établissements ([site de l'UQAT](#), [site de l'UM](#)). À l'Université de Montpellier, les étudiants seront au sein de la promotion M1 du parcours ECOSYSTEME. Les dossiers de candidature seront examinés par les deux universités. Pour être admis ou admise à cette bi-diplomation, l'étudiant ou l'étudiante doit être admis ou admise dans les universités selon les règles et conditions d'admission de ce cheminement de bidiplomation des 2 universités.

Si vous êtes un ressortissant ou une ressortissante d'un pays membre de la communauté européenne, vous devez également faire une double candidature selon les mêmes modalités. Si vous êtes un ressortissant ou une ressortissante d'un pays hors Union Européenne, pour la candidature à l'UM en plus du dépôt du dossier sur ce site, vous devez OBLIGATOIREMENT soumettre votre candidature via Campus France (liste sur le site [Campus France](#)). Portez une attention afin de respecter les délais de procédure.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les étudiants et étudiantes paient les frais de scolarité à l'établissement dans lequel ils suivent le cours (UM et UQAT en M1 et UQAT en M2). Les règles de financement s'appliquent en fonction des lois et règlements en vigueur dans chacun des pays et dans chaque établissement.

Le paiement des frais de scolarité diffère entre les deux universités partenaires : les étudiants et étudiantes de l'UQAT paient leur frais de scolarité sur une base semestrielle. Les étudiants et étudiantes de l'UM paient leur frais de scolarité à l'année universitaire.

Les étudiants et étudiantes pourront accéder à une bourse d'un montant de 11 500 euros (environ 18 000 \$ CA) par an pour couvrir l'ensemble de leur frais de scolarité. Tous les autres frais, incluant les frais de transport et de séjour (logement et nourriture), sont assumés par les étudiants et étudiantes qui doivent se conformer aux lois et règlements qui régissent le pays d'accueil, notamment en ce qui a trait à la couverture d'assurance-maladie.

